



Un CSE pour tous!

... la suite



Pour FO, l'argent du CSE doit profiter à tous les salariés

Comme nous l'expliquions dans notre tract de mars : la solution la plus juste revient à privilégier en priorité les allocations adultes/enfants et la distribution de chèques vacances et/ou cadeaux, car ces prestations peuvent bénéficier au plus grand nombre.

Notre proposition n'avait pas été retenue dans le budget prévisionnel de 2023.

Mais la donne a changé, puisqu'une part du budget n'a pas été utilisée et qu'une partie des réserves peut être débloquée pour les activités sociales et culturelles.

Afin que ce budget supplémentaire puisse profiter à un maximum de salariés, **FO a proposé la mise en place de chèques vacances (entre 110 € et 140 € suivant le quotient familial), ainsi qu'une distribution de chèques cadeaux pour la fin de l'année, à destination de chaque salarié.**

Cette proposition vient d'être votée au CSE du 24 mai.

Nous nous en félicitons !

RAPPEL

Pour les chèques vacances, vous devez impérativement mettre à jour votre profil en remplissant sur le site du CSE la rubrique "déclaration de revenus" pour le calcul du quotient familial. Si vous ne souhaitez pas déclarer vos revenus, n'oubliez pas de cocher la case adéquate.

Vos élus FO resteront engagés dans la bonne gestion du budget du CSE et continueront à défendre l'idée d'un CSE pour tous !



fomacif.fr

Délégués syndicaux :	Severine Pacreau	06.81.99.95.21	s.pacreau@fomacif.fr
	Jacques Lescamela	06.82.60.91.08	j.lescamela@fomacif.fr
	Bruno Billon	06.81.52.43.18	b.billon@fomacif.fr
	Thierry Cochet	06.86.23.27.72	t.cochet@fomacif.fr



PLUS FORTS ENSEMBLE